Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_02-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 10 décembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 10 décembre 2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025	***Le 16 décembre 2025*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *E. CARRERE, pvr à E. RINNERT, Ch. VAN KESTEREN, pvr à F. BIZIEN, N. BRENGARTH TOUSCH, pvr à F. BIDAN, Ph. HAMON (arrive à 20h15).* *P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absente et non représentée.* *T. STIENNE et A. HUELVAN sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20251216.02 – Autorisation d'engager les dépenses 2026

Elue rapporteure : F. BIDAN, 1ère adjointe déléguée aux finances.
Question examinée et approuvée : en commission finances et administration générale le 9 décembre 2025

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« *.../...jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».
Il est proposé de donner délégation au Maire pour engager ces dépenses avant l'adoption du budget 2026 à hauteur de 225 000 €, selon l'affectation suivante :

Opération 112	Matériel – mobilier :	75 000 €
Opération 105	Bâtiments :	75 000 €
Opération 106	Voiries diverses :	75 000 €

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire,
Ouï les exposés du Maire et de Françoise BIDAN, première adjointe déléguée aux finances,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission finances et administration générale formulé comme suite à sa réunion du 9 décembre 2024, ouverte à l'ensemble des élus intéressés,
Vu la note de synthèse adressée à tous les élus le 10 décembre 2024,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_02-DE

Vu la proposition de tarifs communaux 2025 jointe en annexe,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Donne délégation au Maire pour engager les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2026 à hauteur de 225 000 €, selon l'affectation proposée.

Fait au Conquet le 16 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Luc MILIN

